

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026

Niveau 2 « 3-8 km » & Niveau 3 « 7-12 km »

du mardi 22 septembre 2026 au mardi 8 décembre 2026 - Test final le 15 décembre 2026

À remettre avant le 15 septembre 2026 à l'Administration communale

À remplir en MAJUSCULES

NOM * :

.....

Prénom * :

.....

Sexe (H/F/X) * :

.....

Lieu et date de naissance * :

.....

Adresse * : Rue et n°

.....

CP et localité

.....

E-mail * : En MAJUSCULES

.....

Téléphone ou GSM :

.....

Niveau souhaité * :

☐ Niveau 2 « 3-8 km » → nécessite de savoir déjà courir 3 km minimum.

☐ Niveau 3 « 7-12 km » → nécessite de savoir déjà courir 7 km minimum.

Mutuelle :

.....

* mention obligatoire

Cotisation : 35 €

(la cotisation constitue une redevance votée par le Conseil communal en date du 01.02.2017 | voir extrait ci-dessous)

Le paiement de la cotisation se fera **avant le 20 septembre 2026**, exclusivement par virement bancaire sur le compte de l'Administration communale de Saint-Léger :

IBAN : BE59 0910 0051 3826 - BIC : GKCCBEBB - Communication : JCPMF 2026 - NOM Prénom

La participation au programme au-delà de la 2e séance d'entraînement entraîne l'obligation de s'acquitter de la redevance.

Extrait du règlement-redevance sur les sessions de « Je Cours Pour Ma Forme » à partir de l'exercice 2017 | (Conseil communal 01.02.2017)

Article 1er :

Il est établi au profit de la Commune de Saint-Léger, à partir de l'exercice 2017, une redevance sur la participation aux sessions « Je Cours Pour Ma Forme » (JCPMF).

Article 2 :

La redevance est due par toute personne inscrite à une session JCPMF.

Article 3 :

Le montant de la redevance est fixé à 35,00 € par session JCPMF.

Article 4 :

Afin de s'acquitter de cette redevance, la personne effectuera un virement bancaire au profit de la Commune avant la 3e séance d'entraînement de chaque session JCPMF à laquelle elle est inscrite.

Article 5 :

À défaut de paiement dans le délai prévu à l'article 4 :

- Le recouvrement de la redevance sera poursuivi conformément à l'article L1124-40 §1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).
- L'inscription à une session ultérieure de JCPMF sera refusée.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Michel DEPAIFVE

centresportif@saint-leger.be

+32 (0) 63 46 02 30

Marc HUBERT, Échevin des Sports, de la Santé et de l'Environnement

marc.hubert@saint-leger.be

+32 (0) 473 58 22 23